

**AUTORISATION DE SORTIE POUR UN ENFANT SCOLARISÉ A BALLAINVILLIERS  
AGÉ DE 8 ANS MINIMUM.**

**2020 -2021**

**Cette décharge est à rendre impérativement au service scolaire au plus tard 8 jours  
avant la première sortie.**

Je soussigné(e).....autorise mon  
enfant (nom et prénom).....né le.....à partir  
seul des accueils périscolaires et extrascolaires de la ville de Ballainvilliers et je reconnais  
décharger la municipalité de sa responsabilité en le laissant quitter seul les différentes  
structures .

Cette décharge est valable pour la période de l'année scolaire 2020/2021.

À :

Date :

Signature des parents :